

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 février 2014

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Bilan des acquisitions et cessions réalisées par la Ville en 2013

Rapporteur : Philippe Laurent

L'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal.

La politique de maîtrise foncière menée par la Ville ayant pour objet la mise en oeuvre d'opérations d'aménagement au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme, s'est traduite en 2013 par l'acquisition de parcelles ou biens immobiliers situés :

- 3 rue du Four,
- 29 avenue Jules Guesde,
- 3 avenue de la Gare,
- allée de Trévise dans le cadre d'une régularisation foncière,
- 28 avenue Jean Jaurès.

Il est ainsi proposé au conseil municipal de bien vouloir donner acte du bilan des acquisitions et cessions réalisées par la Ville au cours de l'année 2013.